



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

fondation
culturespaces

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET	ART EN IMMERSION - CARRIERES DE LUMIERES	
PARTENAIRE	Culturespaces	
NIVEAUX CONCERNÉS	PERIMÈTRE	DOMAINE
Elémentaire	Réseaux Camargue, Côte bleue, La Crau, La Nerthe, Salon	Arts plastiques Art numérique
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES		
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAÎTRE
<p>Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres</p> <p>Echanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture</p> <p>Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire</p> <p>Appréhender des œuvres et des productions artistiques</p>	<p>Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production</p> <p>Mettre en œuvre un processus de création</p> <p>Concevoir et réaliser la présentation d'une production</p> <p>S'intégrer dans un processus collectif</p> <p>Réfléchir sur sa pratique</p>	<p>Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique</p> <p>Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel</p> <p>Mettre en relation différents champs de connaissances</p> <p>Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre</p>
Œuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés
<p>Visite de l'exposition immersive proposée aux Carrières de Lumières (Les Baux de Provence)</p>	<p>Atelier de pratique artistique en classe, avec l'appui des outils contenus dans la mallette pédagogique fournie par le partenaire</p> <p>Restitution sous la forme d'une exposition autour des pratiques plastiques menées lors du projet</p>	<p>Découverte de l'univers artistique des œuvres présentées dans l'exposition</p>

PRÉSENTATION DU PROJET



Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille et Culturespaces, des programmes pédagogiques adaptés aux enfants sont proposés afin de favoriser l'expression de leur créativité.

La Fondation Culturespaces intervient au sein d'écoles et d'établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire ou en zones rurales isolées, de structures sociales, d'hôpitaux pédiatriques et de structures d'accueil d'enfants en situation de handicap. Une expérience interactive est proposée cette année autour de l'exposition présentée aux Carrières des Lumières aux Baux-de-Provence pour les élèves des réseaux Camargue, La Crau, La Nerthe, Côte bleue, Salon.

Expositions du 4 mars 2022 au 2 janvier 2023 :

- exposition principale : « Venise, la Sérénissime »
- (suivie par une) exposition courte : « Yves Klein, l'infini bleu »

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

OBJECTIFS

- S'ouvrir à l'univers artistique d'un artiste
- Nouer des liens avec l'univers de l'artiste
- Développer des pratiques artistiques en lien avec l'exposition

Cette action pédagogique s'organise en 4 temps liés les uns aux autres :

1/ Une mallette contenant des outils pédagogiques et du matériel artistique sera offerte et transmise par la Fondation Culturespaces à chaque classe participant au dispositif. Ce kit pédagogique est conçu autour de l'exposition 2022, « Venise, la Sérénissime ». A l'aide de celui-ci, l'enseignant.e pourra réaliser une **première séance pédagogique** de découverte de l'univers artistique et familiarisation avec les œuvres présentées dans l'exposition, avant la visite aux Carrières des Lumières.

2/ Une sortie de classe est proposée aux **Carrières des Lumières** aux Baux de Provence pour **visiter l'exposition immersive** ; les entrées seront gratuites pour les classes retenues dans le cadre du dispositif.

3/ Par la suite, l'enseignant organise un **atelier de pratique artistique** en classe, avec l'appui des outils contenus dans la mallette pédagogique, pour permettre aux élèves de traduire leurs expériences vécues lors de l'atelier pédagogique et de la visite aux Carrières de Lumières.

4/ Une **restitution** sous la forme d'une exposition autour des pratiques plastiques menées lors du projet est encouragée, dans l'école et en direction des familles.

CONTACTS

Académie Aix-Marseille – DAAC

Sophie Valentin, chargée du domaine Arts visuels : daac.arts@ac-aix-marseille.fr

DSDEN 13 – Service départemental Arts et Culture

Géraldine Pourrat, conseillère en EAC : codac13@ac-aix-marseille.fr

Fondation Culturespaces

Bianca Ciampolini, Chef de projet – Art en immersion bianca.ciampolini@culturespaces.com

Clara d'Arc, Coordinatrice des inscriptions – Art en immersion aux Carrières des Lumières
artenimmersion@culturespaces.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques : prenom.nom@ac-aix-marseille.fr (mail professionnel nominatif)

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.
- Si vous demandez une aide pour le transport, indiquez le dans la partie Budget / Case « reste à financer »

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les autres rubriques. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.

VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

MODALITÉS FINANCIÈRES

Les transports sont à la charge des écoles.

Sous réserve des crédits 2022-2023 disponibles, la DAAC accordera une aide financière aux écoles retenues.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.